

217C2976
FR0011742329-FS1247

20 décembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MC PHY ENERGY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 décembre 2017, complété par un courrier reçu le 20 décembre, la société anonyme Demeter Ventures¹ (17 rue de la Frise, 38000 Grenoble), agissant pour le compte du fonds FCPI Emertec 4 dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 11 octobre 2017, le seuil de 5% du capital de la société MC PHY ENERGY et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte dudit fonds, 511 741 actions MC PHY ENERGY représentant autant de droits de vote, soit 4,78% du capital et 4,43% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société MC PHY ENERGY³.

¹ Anciennement dénommée Emertec Gestion.

² Sur la base d'un capital composé de 10 705 249 actions représentant 11 557 587 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société MC PHY ENERGY en date du 11 octobre 2017.